



Le CTR emplois du 23.11.2017 a donné le nombre des destructions d'emplois 1 600 et les "petits" départements sont particulièrement visés.

Pour le Tarn et Garonne -1 A, -1B et -8 C.

Et il s'agirait d'une pause pour la DGFIP !!!

Quand on superpose la carte des vacances d'emplois de catégorie C au 1 mars 2018, il est facile de comprendre comment la DG a fait son calcul.

Simple : le département était en déficit y compris avec le mouvement des stagiaires de -6,4 agents donc la calculatrice de la direction générale a vite trouvé les 8 emplois de catégorie C.

Mr le président comment allons nous faire pour assurer nos missions!!!

Cette politique conduit à la destruction de nos services, c'est ce que la direction générale veut et c'est ce que vous allez mettre en œuvre.

Dans sa lettre du 26 septembre 2017 annonçant la mission CAP 2022, le Premier Ministre indiquait clairement que l'heure était venue d'abandonner des missions, de procéder à des transferts entre collectivités publiques et de céder certaines missions au secteur privé.

Il ne fallait pas être grand clerc pour comprendre que de tels propos couplés aux annonces de destruction d'emplois publics dans la fonction publique d'Etat visaient au premier chef la DGFIP (principal pourvoyeur des destructions d'emplois publics). et le secteur Gestion Publique notamment (séparation ordonnateur-comptable).

Les propos de notre ministre de tutelle Gérald Darmanin (Ministre de l'action et des comptes publics) dans une expression du 3 novembre 2017 à la Caisse des dépôts et Consignations viennent confirmer ces orientations en évoquant comme simple hypothèse le maintien de ce principe dans le monde rural.

Dans le cadre de la mission CAP 2022 la séparation ordonnateur comptable est donc condamnée pour la gestion des grandes collectivités (sans que le seuil de définition des grandes collectivités ne soit précisé) et peut-être généralisée à terme, ce qui sous tend à court-moyen terme des transferts d'emplois aux collectivités locales ou des mobilités forcées et la remise en cause d'un élément central dans l'organisation de l'Etat et de ses relations avec les collectivités locales.

A cela s'ajoute des restructurations des services et du réseau, des pertes de salaire et des gels de carrières, les mouvements de mutation ne comblant pas les vacances réelles, recul sans précédent avec les propositions du GT mutations.

Où sont les engagements de la DG lors de la fusion DGI et CP sur le socle commun le plus favorable en termes de gestion du personnel ? Il semble que plus personne à la direction générale ne tient les engagements pris lors des négociations antérieures ou ne respecte les décisions des élus de l'assemblée nationale ?

Pour tous ces éléments l'intersyndicale du département ne siègera pas à ce CTL sur les suppressions d'emplois convoqué le 14 décembre 2017.

Montauban le 14 décembre 2017.